

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES
Séance du 28/02/2023
Membres en exercice : 13**Présents : 10****Représentés : 2****Absents : 1****Votants : 12****Pour : 12****Contre : 0****Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Geoffroy HUGUES Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Jérôme ROIG Didier SOULAIGRE Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Cécile BREUILLAUD Christophe GALISSARD

Absents : Emmanuelle COMBET

Secrétaire de séance : Geoffroy HUGUES

Date de la convocation : 20/02/2023

N° d'ordre : DE_2023_013 28/02/2023

Objet : Budget Eau et Assainissement : Vote des tarifs pour l'année 2023

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier les tarifs d'eau et assainissement pour les factures établies à compter du 01/03/2023 et rappelle les prix appliqués pour l'année précédente.

Monsieur Didier SOULAIGRE expose à l'assemblée présente les propositions étudiées par la Commission des Finances lors de sa réunion du 21/02/2023.

Les tarifs retenus sont les suivants :

TARIF	Année 2021-2022	Année 2022-2023
Abonnements		
• Eau Potable	67,50 €	68,00 €
• Assainissement	36,30 €	37,50 €
Eau (le m3)	1,62 €	1,67 €
Assainissement (le m3)	1,45 €	1,49 €
TOTAL (le m3)	3,07 €	3,16 €

Madame le Maire propose de fixer le droit d'accès :

- au réseau d'eau potable à 1 250 €
- au réseau d'assainissement à 1 250 €

Madame le Maire propose de fixer un prix pour l'ouverture et la fermeture du compteur à l'arrivée et au départ des résidents :

- à 45€ à l'ouverture
- à 45€ à la fermeture

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal :

- **DECIDE à l'unanimité** de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :
 - Abonnements : 105,50 € (68,00 € l'abonnement de l'eau et 37,50 € l'abonnement de l'assainissement)

- Eau potable : 1,67 € le mètre cube
- Assainissement : 1,49 € le mètre cube



- **DECIDE à l'unanimité** de joindre dans les frais accessoires en annexe au règlement de l'eau et assainissement :
 - Droit d'accès eau potable : 1 250 €
 - Droit d'accès assainissement : 1 250 €
- **DECIDE à l'unanimité** de joindre dans les frais accessoires en annexe au règlement de l'eau et assainissement :
 - Droit à l'ouverture d'un compteur : 45 €
 - Droit à la fermeture d'un compteur : 45 €

Fait à Les Granges Gontardes, le 28/02/2023

Madame Hélène MOULY MAIRE,

